



## Retrait de permis (probatoire) pour alcoolémie

Par **leboulet70**, le **01/06/2015** à **14:08**

Bonjour,

Je me suis fait retiré le permis pour alcool au volant, (0,50 mg par litre d'air expiré) et je suis, enfin, j'étais jeunes permis.

Je poste ce message parce que j'ai eu mes 4 mois de suspension en attendant de passer devant un juge, et certaines personnes me disent que l'annulation du permis est obligatoire dans mon cas, ça me semble logique puisque  $6 - 6 = 0$  mais en janvier prochain, je devais passer de 6 points à 9 points, si mon dossier passe devant le juge en janvier mon permis est-il obligatoirement annulé ou non ?

Et en cas d'annulation, est-il vrai que je dois attendre 6 mois à partir de la date de l'annulation pour repasser le permis ? ou les 4 mois de suspension sont pris en compte dedans ?

Si quelqu'un a des réponses à mes questions ça m'aiderait beaucoup.

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **01/06/2015** à **17:05**

Bonjour,

D'une part, ne croyez pas toujours les bruits qui courent. Non, le permis n'est pas "obligatoirement" annulé pour un conducteur qui est en probatoire, suite à une conduite sous alcool. L'annulation est toujours une décision pénale prise par un juge. Je vous invite à lire les dossiers qui sont en post-it car certains vous concernent directement, ces dossiers vous donneront de nombreuses infos. Ensuite, revenez nous poser vos questions complémentaires.

Par **leboulet70**, le **01/06/2015** à **20:45**

Bonsoir,

J'ai lu tout les poste que j'ai trouvé sur l'alcool au volant, mais il me reste tout de même quelque question.

D'après la réponse que vous m'avez donné si dessus, ce n'est pas parce-que je n'ai que 6 points que mon permis et forcément annulé après une conduite en état d'ivresse ? Dans ce cas la comment cela ce passe t'il, je devrais faire une stage de récupération de points, ce qui me permettrait de récupérer des points alors, que j'en avais 0 après le retrait des points du a mon infraction ?

Deuxième question, la sanction donnée par le juge, si elle est deux 6 mois et que j'ai déjà fait les 4 mois donnée par la police, il ne m'en resterais que deux ?

Merci de votre réponse, cordialement.

Par **kataga**, le **02/06/2015** à **01:28**

Il faudra repousser la condamnation jusqu'à janvier 2016 ..

Par **Tisuisse**, le **02/06/2015** à **07:03**

Il ne faut pas lire QUE le post qui traite d'alcoolémie mais aussi ceux qui traitent des conducteurs en probatoires, comment contester une amende, comment faire traîner une procédure pour "gagner du temps" et conserver son permis, etc.

Donc, au boulot, lisez le reste des dossiers.